



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Abaissement du scrutin de liste

Question écrite n° 25219

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, sur le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique en cours d'examen. Ce projet dans sa version issue de l'Assemblée nationale prévoit l'abaissement du scrutin de liste des communes de 1 000 habitants aux communes de 500 habitants. Il attire son attention sur la liberté de choix des électeurs que supprimerait cette disposition si elle devenait définitive. En effet, dans les communes de cette taille il existe une relation directe entre le candidat et les électeurs. Ces derniers ne votent pas pour une liste, ni pour une sensibilité politique, mais pour des hommes et des femmes qu'ils estiment compétents et légitimes pour gérer la commune. Il souhaite donc que le Gouvernement prenne en compte la sauvegarde de cette liberté de choix dans la suite de l'imposer aux législatives.

Texte de la réponse

Le seuil de passage du scrutin plurinominal majoritaire au scrutin de liste pour les élections municipales a été fixé à 1 000 habitants par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. Lors de l'examen du projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, un amendement voté par la commission des lois de l'Assemblée nationale abaissait ce seuil à 500 habitants. Toutefois, cette modification n'a finalement pas été adoptée par la commission mixte paritaire. Le seuil à compter duquel l'élection se fait au scrutin de liste demeure donc inchangé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25219

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10857

Réponse publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4231